

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

2022.09 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT.
VOTE : Pour : 19 Contre : 8 (M. DEGUIN, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

Le 30 avril 2019, le Conseil d'Agglomération a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à l'EPCI.

L'article 1609 nonies C IV 1^{er} du CGI impose que :

- Chaque commune membre de l'EPCI dispose obligatoirement d'un représentant au sein de la CLECT.
- Que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Le Conseil d'Agglomération a décidé que chaque commune membre de cette commission serait représentée par un titulaire et un suppléant.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, Madame Le Maire a été désignée comme membre titulaire et M. Jean-Michel VALERO membre suppléant de la CLECT.

Il est proposé de désigner M. Philippe MOINEAU, Adjoint au Maire en charge notamment des finances pour la commune en lieu et place de Madame Le Maire et Madame Laurence LAMY, Maire, en tant que suppléante.

Il vous est proposé de désigner les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Titulaire : M. Philippe MOINEAU
- Suppléant : Mme Laurence LAMY

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 19 voix Pour, 8 contre**

DESIGNE les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Titulaire : M. Philippe MOINEAU
- Suppléant : Mme Laurence LAMY

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 1^{er} mars 2022

Pour copie conforme,
Madame Le Maire
Laurence LAMY

